

## Extrait du registre des arrêtés du Président

### **SUPPRESSION DE DELEGATION DE FONCTION ACCORDEE A M. BERNARD MANIER, MEMBRE DU BUREAU DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION**

Le Président de Val de Garonne Agglomération,

Vu le Procès verbal du Conseil Communautaire du 25 avril 2014, portant élection de **M. Bernard MANIER**, Membre du Bureau de Val de Garonne Agglomération

Vu les articles L2122-18, L2122-19, L3221-3 et L4231-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur les règles générales de délégation au sein des collectivités territoriales

Vu les articles L 5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la délégation au Président, aux Vice-Présidents et aux Membres du Bureau des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Vu l'arrêté n° AP2014-100 du 25 Mai 2014 donnant délégation de fonction à M. Bernard MANIER

Vu le courrier reçu par M. Bernard MANIER en date du 5 mai 2017 renonçant à sa délégation de fonction prise par arrêté n° AP2014-100

### Arrête

**Article 1** L'arrêté n° AP2014-100 du 25 Mai 2014 accordant délégation de fonction à M. Bernard MANIER est annulé.

**Article 3** Ampliation du présent arrêté sera adressé à M. le Sous Préfet de Marmande, M. le Receveur Communautaire et à l'intéressé

Publication et affichage :  
Le 24.05.2017

Fait à Marmande, le 22 mai 2017

**Daniel BENQUET**  
Le Président de Val de Garonne Agglomération,

**Notification du présent arrêté,**

Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/2017

*Bernard MANIER*